



## PROGRAMME DES COURS DE FRANÇAIS JURIDIQUE Année 2009-2010

- ❖ La Maison du Droit propose un programme de formation juridique francophone de 7 mois sur 3 niveaux correspondant à 3 niveaux de langue et de connaissances juridiques.
- ❖ Les enseignements sont assurés par des praticiens français et des professeurs de droit formés en France.
- ❖ Les cours ont lieu 4 jours par semaine entre 18 h - 20 h, à partir du 5 octobre 2009 au 30 avril 2010.

Niveau	Contenu
Avancé ↑	Le niveau avancé reprend les enseignements dispensés en France par les facultés de droit au niveau Licence (Bac + 3). Les enseignements seront divisés en deux modules : un module dit de droit général et un module de spécialité en droit des affaires pour ceux qui souhaitent avoir des connaissances approfondies dans ce domaine. Cette formation constitue une très bonne préparation au concours d'attribution des bourses d'études organisé chaque année par la Maison du droit et à la formation de droit français du 3 <sup>e</sup> cycle dispensé en France et au Vietnam.
Intermédiaire ↑	L'enseignement à ce niveau est destiné à l'acquisition des connaissances fondamentales en droit commercial et en droit privé. Les étudiants améliorent leurs connaissances juridiques tout en perfectionnant la pratique de la langue. Ce programme donne accès au certificat juridique de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP).
Élémentaire	L'enseignement du français juridique à ce niveau est concentré sur la terminologie et l'organisation judiciaire. Il met aussi l'accent sur le renforcement du français général (2 séances/semaine).

### INSCRIPTIONS

**Inscriptions au test d'évaluation : du 1<sup>er</sup> août au 30 août 2009**

**Test linguistique : à partir du 7 septembre 2009**  
*(Il est demandé aux candidats voulant s'inscrire au cours avancé de faire un test supplémentaire sur la culture juridique)*

**Contacts : Maison du droit, 87 Rue Nguyen Chi Thanh, Hanoi**  
**Tel : 3 835.18.99 ; Fax : 3 835.20.80 ; Email : [mdvf@maisondu droit.org](mailto:mdvf@maisondu droit.org)**